


10/02

DBussiereau -> Yves Amélie

 <p>Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer</p>	<p>RN 10 - Requalification de la traversée de Saint-Quentin-en-Yvelines</p>	<p>Date : 09/02/10 DGITM/DRN2</p>
--	--	---------------------------------------

Le projet de requalification de la RN 10 entre Trappes et les Essarts-le-Roi s'inscrit dans un contexte d'amélioration de l'intégration de cette infrastructure dans le milieu qu'elle traverse (couvertures partielles, protections phoniques...) et d'amélioration des conditions de circulation sur cet axe d'échange et de pénétration pour l'ouest francilien (modification des dispositifs d'échanges).

Le programme de requalification de la RN 10 comporte (du nord au sud) :

- dans la traversée de Trappes, la réalisation de trois couvertures, encadrée par deux giratoires dénivelés,
- au sud-ouest de Trappes, la réalisation de protections des riverains par des écrans phoniques et l'amélioration de la sécurité des usagers par la création d'une collectrice,
- au niveau de la Verrière, la création d'un échange RD13/RN10 pour faciliter l'accès à la gare par un passage dénivelé de la RN10 (carrefour de Malmedonne)
- à l'est de Coignières, la réalisation du principal échange (carrefour des Fontaines) et la suppression d'un échange secondaire (carrefour de la Mairie),
- à l'ouest de Coignières, le réaménagement du secteur compris entre le carrefour des Marais et le carrefour avec la RD33,
- aux Essarts le Roi, la création à terme d'une déviation de la RN 10.

La totalité du programme est évaluée à ce jour entre 170 M€ et 220 M€.

L'aménagement de la traversée de Trappes constitue la première priorité de ce programme. Selon les travaux à réaliser, l'aménagement de cette section est évalué entre 80 M€ et 130 M€. Le PDMI n'a retenu un financement qu'à hauteur de 80 M€. Cet aménagement, intégrant le projet de couverture retenu par le grand projet de ville (GPV) de Trappes, sera coordonné avec des aménagements de surface réalisés sous maîtrise d'ouvrage du GPV.

Concernant les giratoires dénivelés situés aux extrémités de la zone de couverture, il conviendra, dans le courant du premier semestre 2010, de choisir s'il faut privilégier, pour leur conception, les fonctions de transit de la RN 10 ou les fonctions d'échanges locaux. Une concertation des grands élus et un arbitrage ministériel sont à prévoir.

Au-delà des choix techniques devant intervenir dans les prochains mois, le calendrier actuel des études prévoit une saisine de l'autorité environnementale préalablement au lancement de l'enquête publique en septembre 2011.